

## HONORAIRES DE L'AGENCE

( T.V.A. INCLUSE )

### VENTES

MONTANT DE LA TRANSACTION

LOCAUX A USAGE  
D'HABITATION  
OU PROFESSIONNEL

JUSQU'À	50.000 EUROS	10% MAXIMUM
JUSQU'À	100.000 EUROS	9% MAXIMUM
JUSQU'À	200.000 EUROS	8% MAXIMUM
JUSQU'À	300.000 EUROS	7% MAXIMUM
JUSQU'À	400.000 EUROS	6% MAXIMUM
AU-DELA	500.000 EUROS	5% MAXIMUM

PARKING

5000€ TTC

### LOCATION

LES HONORAIRES POUR LES PRÉSTATIONS DE VISITE, CONSTITUTION DE DOSSIER  
ET RÉDACTION DE BAIL À LA CHARGE DU LOCATAIRE : 12 EUROS / M<sup>2</sup>

LES HONORAIRES POUR LA RÉALISATION DE L'ÉTAT DES LIEUX D'ENTRÉE  
À LA CHARGE DU LOCATAIRE : 3 EUROS / M<sup>2</sup>

LES HONORAIRES DE NÉGOCIATION À LA CHARGE DU BAILLEUR SONT  
DE 15% MAXIMUM DU LOYER HORS CHARGES ANNUELS, AUQUEL IL  
CONVIENT DE SOUSTRAIRE LA COTE PART BAILLEUR CORRESPONDANT À LA  
CONSTITUTION DU DOSSIER AINSI QU'À CELLE DE L'ÉTAT DES LIEUX

LES HONORAIRES POUR LES PRÉSTATIONS DE VISITE, CONSTITUTION DE DOSSIER  
ET RÉDACTION DE BAIL À LA CHARGE DU BAILLEUR : 12 EUROS / M<sup>2</sup>

LES HONORAIRES POUR LA RÉALISATION DE L'ÉTAT DES LIEUX D'ENTRÉE À LA  
CHARGE DU BAILLEUR : 3 EUROS / M<sup>2</sup>

**- DANS UN SOUCI DE PROTECTION ABSOLUE DE NOTRE CLIENTÈLE -  
IL N'EST REÇU AUCUN FONDS, EN DEHORS DES HONORAIRES**